

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2021



N° 35/2021

Le 9 avril deux mil vingt et un à 18 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée sous la présidence de Madame Martine BOURGOIN, dûment convoqués le 2 avril 2021.

PRESENTS : Mmes Bonnet, Bourgoin, MM. Dubouil, Bourgeteau, Choquet, Adjoints ; M. Rauzier, Mmes Dollez, Trézel, MM. Moonen, Aubry, Foviaux, Kwak, Mme Flagothier, MM. Berthelot, Rousseau, Lenoble, Mme Barre et M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Brunet par M. Dubouil, M. Convers par M. Desmedt, Mme Desmedt par M. Desmedt, Mme Delamarre par Mme Bourgoin, Mme Fernandes par M. Bourgeteau, Mme Delormel par M. Dubouil, Mme Coulon par Mme Dollez, Mme Konan par M. Bourgeteau.

ABSENTS EXCUSES : M. Hamot et Mme Vigne.

Madame Martine BOURGOIN a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 23

Votes Contre : 0

Abstentions : 1

OBJET : Compte administratif 2020.

Sous la présidence de Madame Martine BOURGOIN, doyenne de l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ADOPTE** le compte administratif 2020 de la ville de St Just-en-Chaussée,
- **APPROUVE** les résultats, conformes aux résultats fournis par le receveur municipal, qui font apparaître :
 - En fonctionnement : un excédent de 3 557 524.65 €
 - En investissement : un déficit de 823 599.68 €
 - En restes à réaliser dépenses : 93 238.00 €
 - En restes à réaliser recettes : 247 088.21 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget prévisionnel 2021 pour un montant de 2 887 775.18 € soit une affectation de résultat de 669 749.47 €.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Vice-Président du Conseil Départemental
Maire de St Just-en-Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20210409-35-2021-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021